



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## activités

Question au Gouvernement n° 610

### Texte de la question

#### AGRICULTURE EN ÎLE DE FRANCE

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Tetart, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.  
M. Jean-Marie Tetart. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Monsieur le ministre, vous savez l'importance croissante des produits locaux et des circuits courts dans l'approvisionnement de la restauration de nos équipements collectifs, des réseaux de grandes surfaces et dans le développement des ventes à la ferme.

Le salon de l'agriculture affiche une nouvelle fois l'excellence des filières d'élevage de notre pays, lesquelles s'appuient de plus en plus souvent sur des circuits courts d'abattage, de découpe, de conditionnement, de commercialisation et - pourquoi pas - de transformation. Mais il permet aussi de mesurer le désarroi de ceux qui portent ces filières, notamment dans les zones périurbaines et particulièrement en Île-de-France.

On sait que l'atelier de découpe de Rambouillet est provisoirement fermé et que l'abattoir bovin de Nogent-le-Rotrou va l'être définitivement. Il n'y aura donc plus d'abattoir traditionnel dans le grand ouest parisien ; les éleveurs devront se rendre en Normandie ou en Bretagne pour revenir ensuite vendre à la ferme - ou y renoncer.

Les filières courtes connaissent des contrôles externalisés et dispendieux ; on leur impose des normes croissantes allant au-delà de ce qu'exige l'Europe ; elles ne supportent pas l'accroissement de charges dû à la refiscalisation des heures supplémentaires ; elles sont touchées par la baisse continue du pouvoir d'achat des Français ; dans les zones périurbaines, leur développement est condamné par un foncier rare et cher. La disparition des abattoirs locaux franciliens est un mauvais coup supplémentaire porté à l'élevage, mais aussi aux consommateurs et à leur santé, à l'aménagement du territoire et au monde rural. En Île-de-France, la situation est d'ailleurs identique pour les filières laitière, maraîchère et fruitière. Sans des filières régionales de conditionnement et sans circuits courts, la disparition de l'agriculture périurbaine diversifiée est programmée. Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour éviter ce désastre écologique et économique annoncé ? Allez-vous enfin donner de la réalité à vos annonces en faveur d'une agriculture durable, de produits de qualité et d'un meilleur service aux consommateurs ? Allez-vous enfin prendre en compte la spécificité de l'agriculture périurbaine ? Où sont vos engagements ? Que restera-t-il de vos annonces gouvernementales ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

M. Stéphane Le Foll, *ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt*. Monsieur le député, vous avez évoqué le problème des circuits courts, mais aussi la situation des abattoirs et de l'élevage.

Nous allons développer les circuits courts. Le problème, aujourd'hui, est en réalité assez simple : l'offre locale ne trouve pas forcément de débouchés dans la demande locale ; il faut donc réorganiser les circuits et les marchés pour faire coïncider l'une et l'autre. Dans ce cadre, nous allons proposer, au mois de mars, un projet qui a été testé dans certains départements - en particulier dans la Drôme - et qui va permettre, en se fondant sur l'informatique, d'établir des connexions au niveau local entre l'offre et la demande. Cela permettra ensuite de développer les circuits courts.

En ce qui concerne les abattoirs, le problème n'existe pas seulement en zone périurbaine : il est plus global et pose aussi la question du niveau de notre production. Une fois que nous aurons redressé notre production - que

ce soit en matière d'élevage porcin, bovin ou ovin -, nous aurons la possibilité de maintenir et même de développer des outils de transformation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Marie Tétart](#)

**Circonscription** : Yvelines (9<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 610

**Rubrique** : Agriculture

**Ministère interrogé** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [28 février 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 février 2013](#)